



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 mars**, à dix-huit heures, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des mariages de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 25 février 2022

Présents : Francis IDRAC, Georges BELOU, Delphine COLLIN, Marion ARTUS, Denis DARAN, Martine DISPANS, et Jean-Claude TOR

Procurations :

1- Mme Élisabeth RENAULT a donné procuration à M. Francis IDRAC

Étaient excusées : Josianne DELTEIL, Mohammed EL HAMMOUMI, Thierry LACAZETTE et Élisabeth RENAULT

Étaient absents : Muriel ABADIE et Jean-Claude DAROLLES

A été nommé secrétaire : Georges BELOU

M. Francis IDRAC, Président, accueille les membres et procède ensuite à l'appel nominal des administrateurs.

M. Georges BELOU est nommé secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERVAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>3</b>
2.1	Délibération n° 01 : Rapport sur les orientations budgétaires 2022 .....	3
2.2	Délibération n° 02 : Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget principal CIAS.....	3
2.3	Délibération n° 03 : Approbation du compte administratif 2021 du budget principal CIAS.....	3
2.4	Délibération n° 04 : Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget annexe SAAD .....	4
2.5	Délibération n° 05 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe SAAD.....	5
<b>3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>5</b>
3.1	Délibération n° 06 : Protection sociale complémentaire : mandat de consultation au CDG 32 pour le risque santé.....	5

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

## **2 FINANCES**

### **2.1 Délibération n° 01 : Rapport sur les orientations budgétaires 2022**

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 au regard du rapport joint en annexe de la délibération.

### **2.2 Délibération n° 02 : Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget principal CIAS**

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal CIAS en même temps que le compte administratif.

Nombre de conseillers :	13
Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Excusés :	4
Absents :	2
Procurations :	1

#### **Vote**

Favorables :	8
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### **2.3 Délibération n° 03 : Approbation du compte administratif 2021 du budget principal CIAS**

*M. IDRAC quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal du CIAS joint en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	13
Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Excusés	4
Absents :	2
Procurations :	1

**Vote**

Favorables :	6 <sup>1</sup>
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 2.4 Délibération n° 04 : Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget annexe SAAD

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe SAAD en même temps que le compte administratif 2021.

Nombre de conseillers :	13
Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Excusés	4
Absents :	2
Procurations :	1

**Vote**

Favorables :	8
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

<sup>1</sup> La loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 prorogeant **jusqu'au 31/07/2022** le fonctionnement des organes délibérants des collectivités territoriales. Conformément à l'article 6 alinéa 4 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : « IV.- Par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

## 2.5 Délibération n° 05 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe SAAD

M. IDRAC quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe du SAAD joint en annexe.

Nombre de conseillers :	13
Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Excusés	4
Absents :	2
Procurations :	1

### Vote

Favorables :	7
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 3 RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 Délibération n° 06 : Protection sociale complémentaire : mandat de consultation au CDG 32 pour le risque santé

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,
- d'indiquer que la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif est la suivante (référence : titre III du décret n°2021-1474) :
  - Montant unitaire : 20 €.

Nombre de conseillers :	13
Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Excusés	4
Absents :	2
Procurations :	1

### Vote

Favorables :	8
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 5 avril 2022, à 18 h, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

La séance est levée à 18 h 35.

Ce compte rendu a été affiché le 17/03/2022.

***Le président,  
Francis IDRAC***